



**SUNTOUR**

**REGLEMENT**  
**SUNTOUR JEUNES ELITES**  
**2026**

*Version du 14/03/2026*

## Préambule

Depuis 2022, Organisation SUNTOUR (O.S.T.) organise un challenge JEUNES ELITES dans les catégories Minimes, cadets et juniors.

Ce challenge a pour objectifs :

- De mettre en valeur les meilleurs jeunes de la région dont l'ambition est de progresser vers l'élite
- De donner à leurs coachs un cadre de compétition de référence,
- De permettre aux jeunes cavaliers et cavalières d'entrer dans les filières de détection des jeunes organisées par le CRE et la FFE.

Ce Challenge est dénommé **SUNTOUR JEUNES ELITES** et distingue sur chaque étape le/la meilleur(e) cavalier (e) de chacune des 3 catégories jeunes par la remise d'un brassard aux couleurs SUNTOUR.

Un classement final cumulant les points acquis sur chaque étape désignera les 3 vainqueurs qui seront récompensés par les partenaires du SUNTOUR lors de la dernière étape.

## Article 1 – Déroulement du Challenge

Le challenge se déroule sur les épreuves labellisées SUNTOUR de chaque étape de l'année en cours du SUNTOUR.

- 105 et 110
- 115 et 120
- 125 et 130
- 135 et 140

Les jeunes cavaliers marquent des points en fonction de leur catégorie d'âge dans les niveaux suivants :

- Benjamins : 105 et 110 et au-dessus
- Minimes : 105 et 110 et au-dessus
- Cadets : 115 et 120 et au-dessus
- Juniors : 125 et 130 et au-dessus
- 

Ainsi, un(e) cavalier(e) cadet ne marquera pas de points s'il est engagé dans une épreuve 110, mais en marquera à partir des épreuves 115 et au-dessus.

L'application des coefficients bonus se fait de la façon suivante :

### ❖ Coefficient BONUS

105 et 110 : Coefficient 1.00 pour benjamins et minimes

115 et 120 : Coefficient 1.00 pour cadets, 1.50 pour benjamins et minimes

125 et 130 : Coefficient 1 pour juniors, 1.50 pour cadets et 2.00 pour benjamins et minimes

135 : Coefficient 1.50 pour juniors, 2.00 pour cadets et 2.50 pour benjamins et minimes.

## **Article 2 - Classements - Attributions des points :**

Le classement se fait par attribution des points aux cavaliers/cavalières selon le barème suivant :

Pour chacune des épreuves, des points sont attribués :

1er : 13 points	6ème : 7 points
2ème : 11 points	7ème : 6 points
3ème : 10 points	8ème : 5 points
4ème : 9 points	9ème : 4 points
5ème : 8 points	10ème : 3 points

Les cavaliers classés dans le premier quart de l'épreuve au-delà du 10ème bénéficient de 2 points, les couples non classés mais participants (ayant pris le départ de l'épreuve) bénéficient d'1 point.

Les points sont obtenus en fonction de la place acquise dans l'épreuve par le cavalier, le classement publié sur FFE Compet faisant foi.

Les épreuves dites de vitesse (Amateur 2 105, Amateur 1 115, Amateur Elite 125 et Pro 2 135) bénéficieront d'un coefficient 1 et les épreuves dites Grand Prix bénéficieront d'un coefficient 1.5 (Amateur 2 110, Amateur 1 120, Amateur Elite 135).

**Les épreuves de la dernière étape sont majorées de la façon suivante : coefficient 1.25 le vendredi et coefficient 2 le samedi.**

**Le coefficient BONUS est appliqué après attribution des points selon barème.**

En cas de participation avec plusieurs montures dans la même épreuve il est retenu le meilleur résultat.

En cas d'égalité au classement final du **SUNTOUR JEUNES ELITES** et afin de départager les vainqueurs de chacune des catégories à l'issue de la dernière épreuve : les points acquis lors de la dernière étape dans le Grand Prix seront prépondérants.

### **5ème étape finale : Epreuves du dimanche comptant pour Sun tour 2027 :**

Les cavaliers participants aux épreuves du dimanche de la dernière étape se verront attribuer des points comptant pour le classement 2027. Ces points ne sont pas attribués au couple mais au cavalier afin de pouvoir permettre des changements de chevaux ou de catégories dans l'intersaison. Les points attribués aux cavaliers seront répartis de la même manière que les autres épreuves.

Les épreuves concernées sont :

- Pro 2 130, ouverte aux Pro et Amateurs
- Am 1 120
- Am 2 110

Seul le meilleur classement du dimanche sera retenu par cavalier, de sorte qu'un cavalier ne peut marquer qu'une seule fois des points pour le Sun Tour 2027.

Par exemple, un cavalier ayant engagé 2 chevaux dans l'une des épreuves ou étant engagé dans 2 épreuves ne verra que son meilleur résultat, sur les 2 participations, retenu pour l'année 2027.

Lors de la saison 2026, les cavaliers ayant participé aux épreuves du dimanche de la 5° étape 2026 débiteront donc avec les points obtenus qui seront ajoutés dans le Sun Tour 2027 sur le couple « cavalier-cheval » choisi par le cavalier ; ainsi, en cas de participation en 2027 avec plusieurs montures, le cavalier doit faire un choix, les points n'étant utilisés qu'une seule fois.

**IMPORTANT :** ces points seront crédités au cavalier à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape et uniquement sur cette étape. En cas d'absence lors de cette 1<sup>ère</sup> étape (Domaine Equestre du Poet), les points ne pourront être crédités et seront perdus.

Les cavaliers qui disposent de plusieurs chevaux engagés dans le SunTour devront déclarer au plus tard à la fin de la 1<sup>ère</sup> étape 2027 au domaine équestre du Poet par un **mail adressé à Sun Tour [suntour.paca@gmail.com](mailto:suntour.paca@gmail.com)** (faute de quoi, le choix ne sera pas pris en compte), sur quelle monture ils souhaitent affecter les points acquis.

Par défaut (absence de choix), les points seront affectés au cheval inscrit dans la plus haute catégorie et s'il s'agit de la même catégorie, à celui ayant obtenu le plus de points au cours de cette 1<sup>ère</sup> étape.

### ❖ Exemple d'Attributions des points :

Exemple d'une Cavalière cadet en 2026 qui, en début de saison, choisit les épreuves planchers (hauteur 115 & 120) pour la catégorie Cadet et qui évolue ensuite vers le niveau supérieur (hauteur 125 & 130) :

La cavalière se classe 1<sup>ère</sup> de sa catégorie sur 1 étape en vitesse 115 et sur le GP 120. Lors d'une autre étape, elle se classe 2<sup>ème</sup> de sa catégorie sur une vitesse 125 et 4<sup>ème</sup> sur le GP 135.

Les points acquis sont calculés comme suit :

Epreuve	place/catégorie	points	Coef. Épreuve	coef. Bonus	points
vit 115	1	13	1,00	1.00	13.00
GP120	1	13	1,50	1,00	19.50
vit 125	2	11	1,00	1,50	16.50
GP135	4	9	1,50	2,00	27.00

Rappel : si cette même cavalière avait engagé une épreuve labellisée SUNTOUR sur une hauteur 105 ou 110, elle n'aurait marqué aucun point, afin de préserver la catégorie Minimale.

Afin de maintenir l'équité entre les cavalier(e)s, il n'est retenu, par étape que les 2 meilleurs résultats après application des différents coefficients.

Ainsi, un/une cavalier(e) qui participerait 3 ou 4 fois, soit avec 2 chevaux différents, soit en ayant engagés 3 épreuves labellisées Sun Tour, ne pourra marquer de points que pour 2 participations.

## Article 3 - Récompenses :

### ❖ Récompenses étapes :

A l'issue de chaque étape, le classement général provisoire est établi en fonction des critères établis ci-dessus.

Au début de l'étape suivante, le/la cavalier(e) en tête de sa catégorie se verra remettre le brassard de leader qu'il/elle portera sur l'ensemble des épreuves qu'il/elle disputera au cours de cette étape.

En cas d'absence de ce cavalier, le cavalier classé juste après portera le brassard.

### ❖ Récompenses classement final :

Pour prétendre figurer au classement final, la participation à la dernière étape est obligatoire ainsi que la participation à au moins une des 4 premières étapes.

Lors de la remise des prix finale du circuit, le/la cavalier(e) ayant marqué le plus de points au cours de la saison **SUNTOUR** est récompensé de nombreux lots et cadeaux offerts par le SUNTOUR et ses partenaires.

Les 4 catégories récompensées sont :

- Catégorie SUN TOUR Elite Benjamin
- Catégorie SUN TOUR Elite Minime
- Catégorie SUN TOUR Elite Cadet
- Catégorie SUN TOUR Elite Junior

En cas d'absence du lauréat(e), la récompense sera remise au cavalier(e) classé juste après, aucune récompense ne sera remise à un représentant.

### ❖ Droit à l'image

Conformément aux dispositions du Code du Sport, pour la promotion du circuit, le fait de s'engager dans les épreuves SUNTOUR Jeunes Elites autorise expressément Organisation **SUNTOUR** à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers et équidés, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous les moyens actuels ou à venir, notamment sur tout site internet. Cette autorisation est accordée pour une durée de 10 ans et à compter des engagements dans les concours, étapes du SUNTOUR.

Le fait de s'engager dans les épreuves SUNTOUR Jeunes Elites vaut acceptation de l'ensemble des points des Règlement SUNTOUR Jeunes Elites et SUNTOUR 2026.

## **Article 4 - Litiges et réclamations :**

En cas de litige concernant une épreuve, son déroulement ou toute autre cause concernant le concours ou le challenge, les règles habituelles fixées par le règlement général des compétitions FFE s'appliquent intégralement.

En cas de litige concernant spécifiquement l'application du règlement du **SUNTOUR JEUNES ELITES** (classement etc. etc...), les réclamations devront être faites par écrit (mail ou courrier) au Comité d'Organisation **SUNTOUR** qui tranchera après avoir, le cas échéant, entendu le demandeur. Les décisions de ce comité sont sans appel.